

Bruxelles, le 25 Juillet 1972

JUL 31 1972

432

Note BIO COM (72) 110 aux Bureaux nationaux
c.c. aux membres du Groupe et à MM; les Directeurs généraux D.G. I et X

Réunion de la Commission.

La Commission a tenu hier, 24 juillet, sa dernière séance avant les vacances. La prochaine réunion aura lieu le vendredi 8 septembre, à la veille de la Conférence ministérielle à Rome du 11 septembre, notamment pour la préparation de cette dernière. A ce sujet, je vous signale que le 11 septembre également, les gouverneurs des banques centrales se réuniront à Bâle, rencontre qui sera suivie, le 12 septembre à Rome, par une réunion des ministres des finances des dix pays de la future Communauté élargie, avec leurs homologues des affaires étrangères. Entretemps, à une date restant à préciser, le comité monétaire formulera sa contribution. Le volet union économique et monétaire du sommet ferait donc l'objet d'un examen approfondi à Rome.

Aides italiennes

Le gouvernement italien a prorogé pour un an le dégrèvement d'une partie des charges sociales en faveur des petites et moyennes entreprises. En raison de la situation conjoncturelle en Italie, la Commission ne s'y est pas opposée, sauf pour l'industrie textile, et, dans ce dernier cas, elle a décidé d'ouvrir la procédure de l'article 93, § 2 du Traité CEE.

En ce qui concerne un autre dossier d'aides, les aides belges relevant de la loi dite Leburton, la Commission est satisfaite des textes qui résultent des pourparlers entre la Commission et le gouvernement belge et envisage de donner son approbation par la procédure écrite, pendant le mois d'août.

Tabac

La Commission vient d'adopter une proposition pour les prix d'intervention de tabac emballé et les primes pour les acheteurs de tabac en feuilles pour la récolte 1972. Selon le règlement de base "tabac", le Conseil devrait prendre une décision à ce sujet, avant le 1er août, mais à cause du retard que la Commission a eu en élaborant sa proposition, cela sera impossible. Le Conseil statuera après les vacances. En faisant ces propositions, la Commission a tenu compte de l'augmentation du prix d'objectif de 5 % décidé par le Conseil au mois de mars. Cependant, une différenciation a été apportée pour les différentes sortes de tabac. Ainsi, certains tabacs produits dans la Communauté obtiendront une augmentation supérieure à celle du prix d'objectif.

Les charges financières pour le FEOGA, découlant de l'augmentation du prix d'objectif ainsi que des prix d'intervention et des primes sont évaluées à environ 15 millions d'U.C. Les dépenses prévisibles pour le tabac de la récolte 1972 seront ainsi de 133 millions U.C.

Conditions sociales dans les transports routiers

Cette proposition de règlement que la Commission a adoptée hier fait suite et complète le règlement 543/69 du Conseil sur les heures de conduite des routiers. Il s'agit maintenant d'harmoniser d'autres dispositions notamment l'amplitude, les pauses, les congés et l'interdiction des primes à distances parcourues et tonnage transporté. En bref, la Commission vise avec cette proposition la durée réelle du travail et non pas seulement celle de la conduite. Dans une première phase, la Commission propose une amplitude (c'est-à-dire, journée réelle de travail) de base de 12 heures. Une note d'information vous parviendra dans les plus brefs délais.

Tarifs de soutien.

Dans un autre domaine de la politique des transports, la Commission a examiné l'application des art. 80 CEE et 70 CECA concernant les tarifs de soutien et la publicité des prix. La Commission a décidé que les tarifs de soutien pour les transports des produits agricoles sont en principe admissibles, mais que la Commission doit se prononcer sur eux, cas par cas. Dans le cas de l'article 70 CECA, la Commission cherche à améliorer la transparence de marché des transports des produits sidérurgiques et du charbon et veut appliquer le système des transports sous le traité CEE. Les services établiront les modalités précises dans les prochains mois.

M. Roland de Kergorlay, adjoint de M. Wellenstein pour les négociations d'élargissement et avec l'AELE, a été nommé Directeur à la Direction générale du commerce extérieur.

Amitiés.

R. COX

Pour le Porte-Parole absent